



**RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY
DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL
D'ANIMATEUR PRINCIPAL TERRITORIAL
DE 1ère CLASSE
-SESSION 2022-**

L'examen professionnel d'avancement de grade d'animateur principal territorial de 1ère classe a été organisé, pour la première fois, en 2022 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Martinique.

Le Centre de Gestion a ainsi organisé cet examen pour les besoins en recrutement des collectivités affiliées et non affiliées au Centre de Gestion de la Martinique.

L'examen professionnel d'avancement de grade au grade d'animateur principal de 1ère classe (prévu au décret n° 2011-562 du 20 mai 2011) est ouvert aux :

- Fonctionnaires ayant au moins atteint le 6^{ème} échelon du grade d'animateur principal de 2^{ème} classe et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

L'examen professionnel d'animateur principal de 1ère classe

Cette session s'est déroulée selon le calendrier suivant, conformément à l'arrêté d'ouverture du 28 janvier 2020 :

Période d'inscription	17 janvier au 4 février 2022
Période de dépôt des dossiers	17 janvier au 11 février 2022
Epreuve écrite	22 septembre 2022
Jury admissibilité	20 octobre 2022
Epreuve orale	29 novembre 2022
Jury d'admission	6 décembre 2022

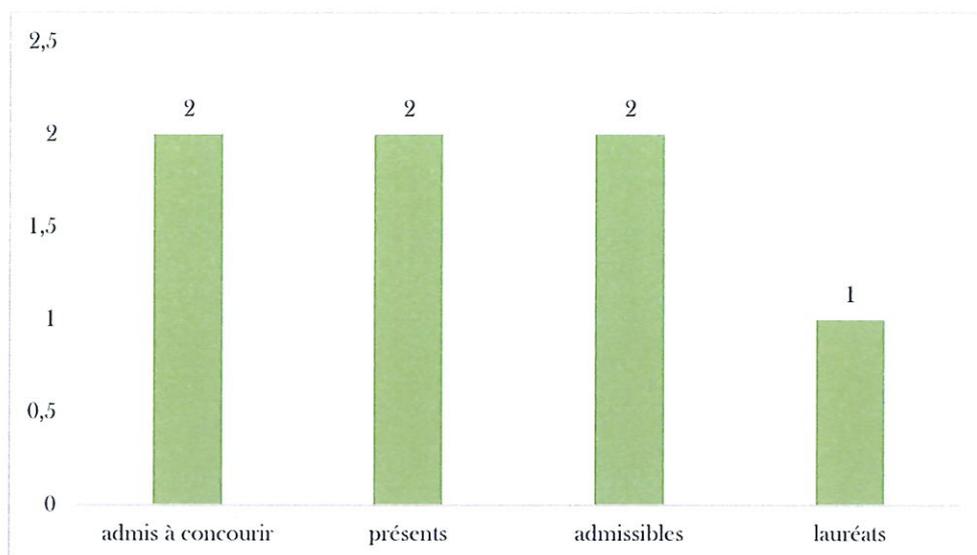
Conformément à l'arrêté n° 2022-129, le jury était composé de 3 collèges (Elus, Personnalités qualifiées, Fonctionnaires territoriaux) soit :

- ✓ 6 membres (2 membres pour les collèges élus et fonctionnaires territoriaux et 2 membres pour le collège personnalités qualifiées).

1. Les principaux chiffres de la session

Les tableaux suivants présentent les principales données de la session 2022 de l'examen professionnel d'avancement de grade d'animateur principal de 1ère classe organisé par le Centre de Gestion de la Martinique.

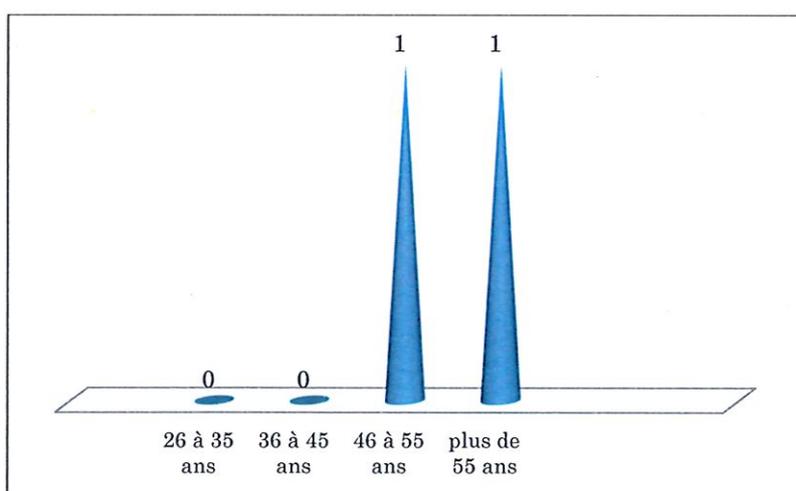
Centre de Gestion de la Martinique-session 2022-



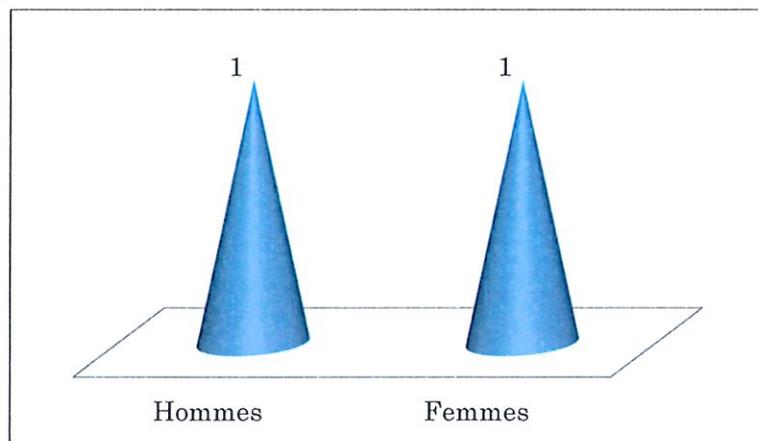
☒ Le profil des candidats

Les données statistiques suivantes portent sur les candidats admis à concourir.

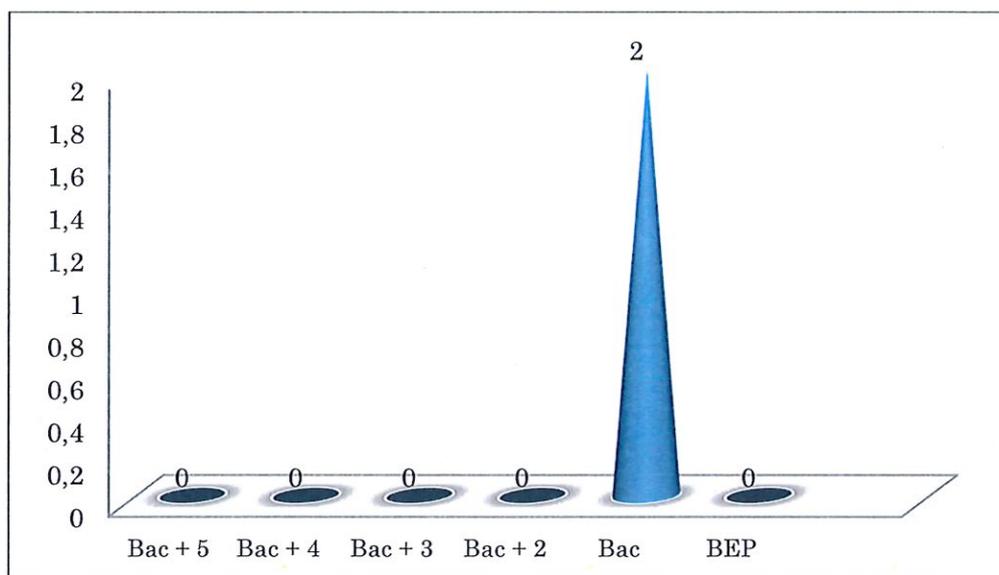
On remarque que seules 2 tranches d'âges sont représentées : celle comprise entre 46 et 55 ans (50 %) et celle des plus de 55 ans (50 %).



Les femmes sont autant représentées que les hommes.



- ▶ La situation professionnelle :
100 % des candidats proviennent de la Fonction Publique Territoriale.
- ▶ Le niveau d'études



- ▶ La Formation de préparation à l'épreuve écrite :

Le CNFPT a organisé une session de formation en distanciel pour cet examen professionnel.

Nombre de participants	Programme
3 présents sur 3 inscrits	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Du 18 mai au 6 septembre 2022 (juillet et août non inclus) : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Décryptage de la note de cadrage ▶ Méthodologie de l'épreuve ▶ Exercices guidés tout au long de la préparation (3 devoirs sur table/1 examen blanc) ▶ Conseils ▶ Prise de conscience du travail personnel à fournir

2. Epreuve d'admissibilité

2.1. Nature de l'épreuve

L'épreuve d'admissibilité consiste en :

- la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles
(durée : trois heures ; coefficient 1).

Concernant le déroulement des épreuves d'admissibilité, les candidats ont été convoqués le 15 septembre 2022 sur un seul site au Rectorat (Salle Emile Fidole).

- 2 candidats ont été admis à concourir ;
- 2 candidats étaient présents à l'épreuve ;
- Pas d'absents sur cette épreuve (100 % de présence).

2.1.1 Evaluation des correcteurs de l'épreuve écrite d'admissibilité

❖ Niveau des candidats

Les correcteurs ont jugé, de manière générale, le niveau des candidats insuffisant.

En ce qui concerne :

- l'utilisation des documents : les candidats ont eu une utilisation moyenne voire insuffisante des documents du dossier ;
- la méthodologie : les correcteurs relèvent un manque d'analyse de la commande et de capacité à structurer une réponse en mobilisant les documents et connaissances professionnelles ;
- les connaissances : les correcteurs notent un manque de connaissance professionnelle et des fondamentaux du métier ;
- les qualités rédactionnelles : mauvais ou insuffisant.

2.2. Réunion du jury d'admissibilité

2.2.1 Résultats

Compte tenu des résultats, le jury d'admissibilité a déclaré, 2 candidats admissibles sur les 2 présents soit 100 % des candidats, à l'examen professionnel d'animateur principal de 1ère classe (seuil retenu : 5/20).

Les procès-verbaux réalisés lors de l'épreuve écrite d'admissibilité n'ont révélé aucun incident particulier.

3. Epreuve d'admission

Les candidats subissent 1 épreuve d'admission.

Concernant le déroulement des épreuves, les candidats ont été convoqués au Centre de Gestion, 29 novembre 2022.

▶ La Formation de préparation à l'oral :

Le CNFPT a organisé une session de formation pour cet examen professionnel.

Nombre de participants	Programme
1 présent sur 1 inscrit	<ul style="list-style-type: none">▪ 18-22 et 25 novembre 2022 :<ul style="list-style-type: none">▶ Décryptage de la note de cadrage (attentes du jury lors de l'épreuve orale)▶ Conscientisation, postures, éloquence▶ Mises en situation▶ Conseils pratiques▶ Ajustement de l'exposé

3.1. Nature de l'épreuve

L'épreuve d'admission consiste en :

un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et se poursuivant par des questions permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat ainsi que sa motivation et son aptitude à exercer des missions d'encadrement (durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 2).

Tous les candidats admissibles étaient présents à l'épreuve d'admission.

3.1.1 Evaluation des examinateurs de l'épreuve orale d'admission

❖ Niveau des candidats

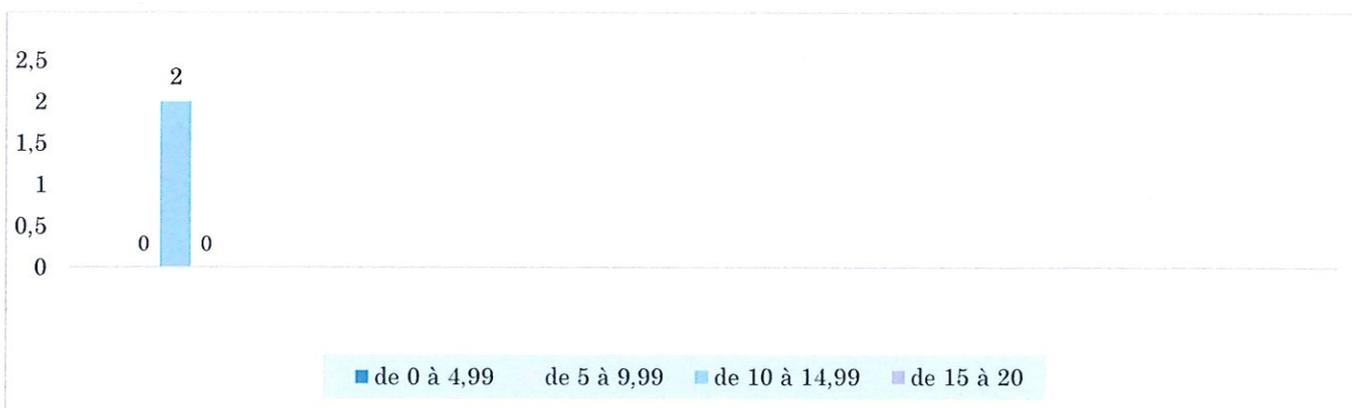
Les examinateurs ont fait les retours suivants sur les prestations des candidats admissibles :

Présentation des candidats	Gestion du temps et du stress à améliorer
Posture et tenue vestimentaire	Correcte
Connaissances des missions du cadre d'emplois	A approfondir
Connaissances professionnelles	
Connaissances de l'environnement territorial	
Conseils à apporter aux candidats	Mieux travailler les mises en situation professionnelle et approfondir la culture générale relative à l'actualité

3.2. La réunion du jury d'admission

Compte tenu des résultats, le jury d'admission a déclaré, 1 candidat admis sur les 2 admissibles soit 50 % des candidats, à l'examen professionnel d'animateur principal territorial (seuil retenu : 10/20).

Les procès-verbaux réalisés lors de l'épreuve orale d'admission n'ont révélé aucun incident particulier.



Analyse et conclusion

Les appréciations portées par le jury restent de sa seule compétence, en sa qualité de jury indépendant et souverain ; les observations des membres du jury devront être prises en compte afin de permettre un meilleur accompagnement des candidats les conduisant à la réussite de leur examen professionnel.

Elles ne peuvent être remises en cause dès lors que les opérations se sont déroulées dans les conditions conformes à la réglementation et que le principe d'égalité entre les candidats a été respecté.

Fait à Fort-de-France, le 28/06/2023



Le président de jury

Fr. G. A. D. A. J. G. P. E. T. 1

nom-prénom

signature